

DÉCISION DU MAIRE

Sports

Gaëlle RIQUIER

Décision n° DEC_2024_055

Objet : Convention de dispositif prévisionnel de secours - Festi'Vertes

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours pour l'organisation des Festi'Vertes,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention entre la commune et l'association « Unité Mobile de Premiers Secours 91 » dans le cadre de l'organisation et la mise en place du Dispositif Prévisionnel de Secours lors des Festi'Vertes le samedi 15 juin 2024 de 9h à 20h.

Article 2 : La prestation comprend les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulé de la manifestation.

Article 3 : Le tarif est fixé 760 €.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 091-219104791-20240430-DEC_2024_055-AU